



Information concernant l'acquisition de la nationalité française

Par **kisskool83**, le **24/06/2011** à **15:46**

Bonjour,

Je vous contacte pour avoir plus de renseignements à propos de l'acquisition de la nationalité française.

Alors je vous explique mon cas: je suis né en France en 1978 et suite au décès de mon père qui a survécu quelques mois après ma naissance ma mère est retournée vivre en Tunisie, je revenais chaque année en France pour des soins mais en tant que touriste (ma mère avant de rentrer définitivement avait rendu son titre de séjour).

Actuellement je suis résident en France de façon régulière (titre de séjour de 10 ans depuis 1998) ma question est puis je prétendre à la nationalité française??

J'ai lu qu'il fallait prouver 5 ans d'existence en France à partir de l'âge de 11 ans mais y'a t il des cas à part?? y'a t il des démarches à faire ??

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer mes salutations les plus distinguées.